

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026
AL/NC

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 055-215501222-20260211-2026_02-DE



Objet : Convention relative aux prestations de balayage avec l'hôpital Saint Charles de Commercy

N° : DCM_2026/002

PUBLIÉE LE : 16/02/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 9 février à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Ahmed EZZAHRI donne pouvoir à Florent CARÉ

Gérard LANDO donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Céline ADOLPHE et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 16 - Pouvoirs : 5 - Absents : 7 – Votants : 21

Madame Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Pour mémoire, la compétence « Balayage mécanique des rues » a été rétrocédée à la commune par la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par conventions en date du 12 février 2018 puis du 11 août 2022, la commune s'est engagée à assurer les prestations de balayage mécanique des voies ouvertes au public et du parking de l'Hôpital Saint-Charles à Commercy.

Considérant que la dernière convention a pris fin le 31 décembre 2025 et que l'Hôpital Saint-Charles souhaite que les prestations de balayage mécanique continuent d'être assurées par la commune,

Vu la délibération n°20/103 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 fixant les tarifs de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel ;

Vu la délibération n°21/33 du Conseil municipal du 22 mars 2021 fixant les tarifs de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel en vigueur à ce jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **DE RENOUVELER** la convention relative aux prestations de balayage avec l'Hôpital Saint-Charles pour la période de 2026 à 2028

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.